

## Une campagne nationale de l'Office fédéral de la santé publique et des cantons

# Pour ne rien manquer, faites-vous vacciner

Debbie Rychener

Chef de projet des campagnes

La région européenne de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'est fixé l'objectif, auquel s'est ralliée la Suisse, d'éliminer la rougeole en Europe d'ici à 2015. En décembre 2011, le Conseil fédéral a approuvé la stratégie nationale d'élimination de la rougeole 2011-2015. Cette stratégie entend éliminer la maladie en Suisse, en réalisant les trois objectifs ci-après et en visant donc une couverture vaccinale de 95% parmi les personnes de moins de 50 ans:

### Une protection contre la rougeole pour 95% des enfants âgés de deux ans, permettra de prévenir de nouvelles lacunes en matière de vaccination.

1. A l'avenir, 95% des enfants atteignant l'âge de deux ans auront reçu deux doses de vaccin contre la rougeole et seront donc protégés contre cette maladie.
2. Les lacunes de vaccination des personnes de moins de 50 ans sont comblées d'ici à fin 2015.
3. Chaque flambée de rougeole en Suisse est suivie et contrôlée selon les mêmes standards.

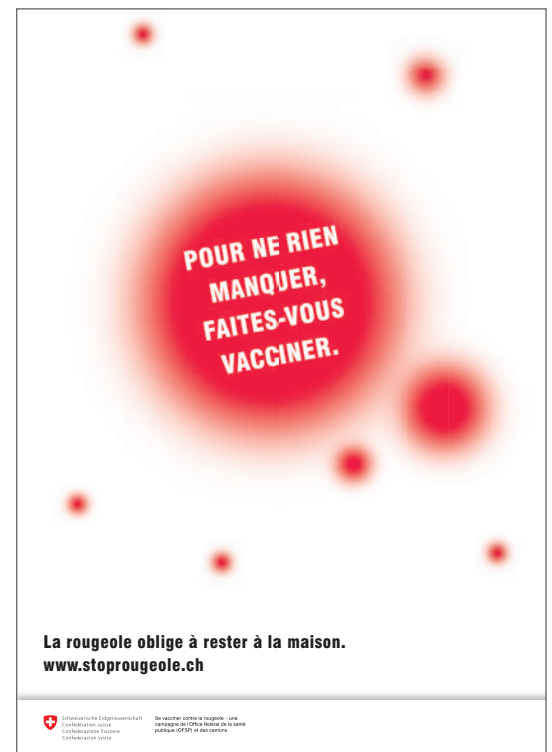
Pour éliminer durablement la rougeole en Suisse, il est nécessaire de prévoir des mesures à appliquer jusqu'en 2015 et au-delà. En assurant, chaque année à partir de 2015, une protection contre la rougeole pour 95% des enfants âgés de deux ans, il sera possible de prévenir de nouvelles lacunes en matière de vaccination. L'engagement du corps médical est primordial à cet effet. Afin de remédier aux actuelles lacunes en matière de vaccination, une exemption de franchise pour la vaccination Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR) est instaurée pour toutes les personnes de moins de 50 ans. En outre, une campagne d'information intitulée «Pour ne rien manquer, faites-vous vacciner» démarrera dans toute la Suisse durant la dernière semaine d'octobre 2013 avec des affiches ainsi qu'un spot diffusé à la télévision et au cinéma.

#### Groupe cible des mesures de la campagne

De manière générale, on observe que les personnes touchées par la maladie sont plus âgées qu'auparavant. Ainsi, la moyenne d'âge de 9 ans durant l'épidémie de 2003, est passée à 17 ans en 2011. Cette aug-

mentation est allée de pair avec une proportion plus élevée de patients hospitalisés. Deux évolutions contraires expliquent cette tendance. D'une part, la couverture vaccinale augmente de façon continue chez les enfants et les adolescents, entraînant une diminution des cas. D'autre part, la proportion des cas de rougeole a augmenté au sein de la population adulte. Ceci est dû à l'accumulation d'adultes qui n'ont ni eu la rougeole, ni été vaccinés étant enfant. La campagne nationale intervient là où il est nécessaire de combler les lacunes existantes en matière de vaccination. Le principal groupe cible est constitué des adultes nés en 1964 ou ultérieurement. Ces groupes d'âge doivent faire vérifier leur statut vaccinal et, le cas échéant, se faire vacciner. Par cette action, ils se protègent eux-mêmes contre une dangereuse maladie et préservent également les personnes qui ne peuvent pas être vaccinées pour des raisons médicales. En outre, ils contribuent de manière significative à ne pas exporter la rougeole vers des pays du tiers-monde ou des pays ayant déjà éliminé la maladie, comme ceux d'Amérique du Sud et du Nord.

Correspondance:  
Debbie Rychener  
Département fédéral de  
l'intérieur DFI  
Office fédéral de la santé  
publique OFSP  
Division Communication  
et campagnes  
Schwarzenburgstrasse 165  
CH-3003 Berne  
Tél. 031 323 54 59  
Fax 031 324 97 53  
[debbie.rychener\[at\]  
bag.admin.ch](mailto:debbie.rychener[at]bag.admin.ch)



La brochure «Pour ne rien manquer, faites-vous vacciner».



Une campagne d'affichage démarrera durant la dernière semaine d'octobre 2013.

### Objectifs de la campagne 2013–2015

La campagne a pour but de sensibiliser l'ensemble de la population suisse au thème de l'élimination de la rougeole en attirant son attention sur le sujet et en éveillant son intérêt pour des informations complémentaires. La Confédération, les cantons et d'autres partenaires s'associent pour favoriser une prise de conscience nécessaire de la population sur l'éliminer la rougeole. Ils informeront sur la rougeole et vont travailler à une meilleure compréhension de la né-

cessité de la vaccination contre la rougeole. L'accès à la vaccination de rattrapage est facilité non seulement par la libération de la franchise jusqu'en 2015, mais aussi par différentes offres locales. Les Personnes qui rattrapent la vaccination doivent se sentir confortée dans leur décision.

### On observe que les personnes touchées par la maladie sont plus âgées qu'auparavant.

#### Informations concernant la commande du matériel de la campagne d'élimination de la rougeole

La campagne démarrera le 28 octobre 2013, date à partir de laquelle les médecins vont être beaucoup plus souvent confrontés à des questions sur la rougeole, la vaccination et l'élimination de cette maladie. Pour informer leurs patients, ils auront à leur disposition le matériel de la campagne nationale d'élimination de la rougeole qu'ils pourront commander gratuitement auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) (pour les informations concernant les commandes, voir l'encadré ci-après). Dès le lancement de la campagne, le site Internet [www.stoproutgeole.ch](http://www.stoproutgeole.ch) sera activé.

#### Adresse de commande

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), Vente des publications fédérales, 3003 Berne, fax 031 325 50 58, [verkauf.zivil\[at\]bbl.admin.ch](mailto:verkauf.zivil[at]bbl.admin.ch)

#### Matériel disponible

- Brochure «Pour ne rien manquer, faites-vous vacciner», n° de commande: 311.289
- Flyer «Pour ne rien manquer, faites-vous vacciner» (résumé de la brochure), n° de commande: 311.290
- Fiche d'information sur la vaccination ROR, Commission fédérale pour les vaccinations (CFV), blocs de 50 exemplaires, n° de commande: 311.276

#### Langues

Toutes les publications sont disponibles en français, en allemand et en italien.